

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2013

Publication : 14/06/2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 6 JUIN 2013

DECISION

Numéro 13 – 06 – 041

Décision 1 : Avenants au marché de travaux relatif à la restructuration du centre d'incendie et de secours de Chazelles sur Lyon.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 mai 2013, s'est réuni le jeudi 6 juin 2013 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

Étaient présents : Messieurs Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président), André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président), Monsieur Bernard Philibert (Président).

Était excusée : Madame Nadia Sémache.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Deux avenants sont proposés, l'un en plus value, l'autre en moins value, se traduisant globalement par une plus-value de 162,35 €.

I - Avenant n°1 au lot n°2 Maçonnerie :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte des travaux de mise à niveau des rives de dalle côté pignon nord de la remise pour un montant de 481,75 € HT, soit 576,17 € TTC, ce qui représente une augmentation de 2,96 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché serait donc porté à 20 034,49 € TTC.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2013

Publication : 14/06/2013

II - Avenant n°1 au lot n°3 Charpente :

L'objet de l'avenant est de prendre en compte des travaux en moins value concernant la suppression des reprises d'acrotères (muret situé en bordure de toitures terrasses pour permettre le relevé d'étanchéité) pour un montant de 346 € HT, soit 413,82 TTC, ce qui représente une diminution de 3,16 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché serait donc porté à 12 664,44 € TTC.

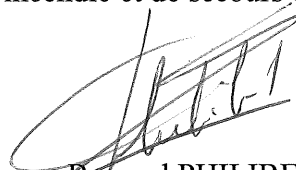
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau approuve l'avenant numéro 1 au lot *maçonnerie* établi avec la SARL Luc MOULARD Construction (Poncins) et joint en annexe 1. Le Président est autorisé à signer le document.

Article 2 : Le bureau approuve l'avenant numéro 1 au lot *charpente* établi avec MCS (Saint Just Saint Rambert) et joint en annexe 2. Le Président est autorisé à signer le document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2013

Publication : 14/06/2013

AVENANT n°1 - MARCHÉ n° 2012-16- LOT n° 2**A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire****EXE4**■ **Etablissement public :**

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE
sis 8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ **Titulaire du marché: SARL Luc MOULARD CONSTRUCTION**
Les Rôties
42110 PONCINS

B. Identification du marché**EXE4**■ **Objet du marché initial:**

Réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Chazelles sur Lyon

■ **Numéro de lot et objet:**

LOT n° 2 – Maçonnerie

■ **Date de signature du marché :**

Le 12 octobre 2012

■ **Montant initial du marché :**

16 269,50 € HT soit 19 458,32 € TTC

C. Avenants précédemment contractés**EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Néant				

D. Objet et nature de l'avenant**EXE4**

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux d'arasement des rives de dalle coté pignon nord de la remise, pour un montant de 481,75 € HT, soit 576,17 € TTC ce qui représente 2,96 % du marché de base.

Le nouveau montant du marché s'élève à 20 034,49 € TTC

E. Montant de l'avenant**EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	481,75 € HT soit 576,17 € TTC	2,96 %	16 751,25 € HT soit 20 034,49 € TTC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2013
Publication : 14/06/2013

AVENANT n°1 - MARCHÉ n° 2012-16- LOT n° 2

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne, le 29 mai 2013

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché
*Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire*

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le

Le titulaire,
(signature)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2013

Publication : 14/06/2013

AVENANT n°1 - MARCHE n° 2012-16- LOT n° 3**A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire****EXE4**■ **Etablissement public :**

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE
sis 8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ **Titulaire du marché: M C S**

Rue du Stade
42170 Saint Just Saint Rambert

B. Identification du marché**EXE4**■ **Objet du marché initial:**

Réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Chazelles sur Lyon

■ **Numéro de lot et objet:**

LOT n° 3 – Charpente

■ **Date de signature du marché :**

Le 12 octobre 2012

■ **Montant initial du marché :**

10 935,00€ HT soit 13 078,26 € TTC

C. Avenants précédemment contractés**EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Néant				

D. Objet et nature de l'avenant**EXE4**

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux en moins value concernant la suppression des reprises d'acrotères pour un montant de 346 € HT, soit 413,82 € TTC ce qui représente – 3,16 % du marché de base.

Le nouveau montant du marché s'élève à 12 664,44 € TTC

E. Montant de l'avenant**EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	- 346 € HT soit - 413,82 € TTC	- 3,16 %	10 589 € HT soit 12 664,44 € TTC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2013

Publication : 14/06/2013

AVENANT n°1 - MARCHE n° 2012-16- LOT n° 3

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne, le 29 mai 2013

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché
*Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire*

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le

Le titulaire,
(signature)